

BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

L'ÉCHO

Parution du 21 juillet 2014

*Chères citoyennes et chers citoyens,
membres bénévoles des organismes,
agricultrices et agriculteurs,
propriétaires et employés d'entreprises
de la Municipalité de Wotton,*

Bonjour à vous tous! C'est le mois de juillet et pour plusieurs d'entre vous, cette période de l'année rime avec « vacances » alors que pour d'autres, c'est le dur labeur dans les champs...

Pour nous, le conseil municipal, pas de relâche, il y a eu une séance le 7 juillet et la prochaine sera le 4 août. Je vous invite à venir à tous les mois aux séances du conseil, on a besoin de vous, de votre présence, de votre soutien... vous êtes d'accord avec nous, avec les décisions qu'on prend? Faites nous le savoir et venez nous encourager à poursuivre notre travail en ce sens. Vous n'êtes pas d'accord avec nos façons de faire ou les priorités qu'on a ciblées comme les plus importantes? Ça aussi on veut le savoir. Vous avez des idées et des suggestions à nous faire part? Votre voix, votre présence et vos commentaires sont importants et pas juste une fois par 4 ans aux élections. On est un conseil ouvert à la critique et toujours prêt à s'améliorer, POUR VOUS. Tant que c'est fait dans le respect bien entendu.

À date, une de nos plus grandes forces comme conseil municipal que vous semblez apprécier beaucoup, c'est le fait qu'on est une belle équipe solide, qui se tient. Je peux vous assurer que chacun a sa place et donne son opinion lorsqu'on prend des décisions. Lorsqu'on est réunis en caucus et en atelier de travail, la passion et le plaisir sont là! C'est encore et toujours un honneur pour nous de vous représenter, gens de Wotton.

Je vous souhaite à tous une belle continuité de votre été, prenez soin de vous et au plaisir de vous croiser au Festival Country les 25, 26 et 27 juillet ☺.

Katy St-Cyr, Mairesse

Katy.stcyr@sympatico.ca

SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2014

Voici un résumé des décisions prises lors de la séance régulière du **7 juillet 2014** :

- Au tout début, Mme la Mairesse a informé les personnes présentes qu'elle a quitté son emploi puisque le travail de mairesse est plus exigeant qu'elle ne le croyait au départ et elle a décidé de se consacrer à son travail de maire de la municipalité;
- La Municipalité a reçu du Ministère de la Sécurité Publique, un remboursement au montant de 8 358,12\$ pour la mise en place du Programme Conjoint de Protection civile 2012-2013;
- Le contrat pour la réfection des postes de pompage égouts, Saint-Jean et Gosselin est octroyé à la compagnie Construction FJL Inc., au montant de 321 678,94\$, plus bas soumissionnaire conforme. Ces travaux font parties de la Taxe sur l'Essence, Canada, Québec (TECQ);
- La Municipalité a officialisé la prononciation standard du gentilé « Wottonnais, Wottonnaise » tel que transcrite en alphabet phonétique internationale;
- La Municipalité appuie la démarche du Club Optimiste de Wotton dans son projet de réalisation d'un parc de planches à roulettes, et accepte que le parc soit installé entre le terrain de balle et le Centre multifonctionnel, rue Mgr l'Heureux;

- Le contrat annuel d'entretien et d'inspection des génératrices d'aqueduc et d'égout est confié à la cie Surplec, pour une durée de deux (2) ans, au coût annuel de 390\$ avant taxes;
- Une mise-en-demeure sera transmise à l'entrepreneur « Construction Olivier Lyonnais » afin que celui corrige les problèmes reliés à la ventilation (travaux non terminés) du Centre multifonctionnel;
- Les membres du Conseil rejette la demande de M. Jean Palin concernant des travaux à son entrée privée;
- Un montant de 15 000\$ est remboursé à la Société de développement, pour les honoraires d'une étude d'opportunité sur la « Diversification économique ». Cette étude a été subventionnée dans le cadre du Pacte rural;
- Le Conseil autorise une subvention au club de judo Seikidokan. Ce montant diminuera les frais de participation de Mlle Sophie Vaillancourt, aux Jeux du Commonwealth qui auront lieu du 23 au 26 juillet. Auparavant, Sophie participera à une compétition internationale les 19 et 20 juillet, en Pologne;
- Un montant de 250\$ est autorisé à la « Fondation Jasmin Roy ». Ce montant servira à supporter et à accompagner les écoles dans leur recherche de solutions permettant d'assurer un milieu sain et sécuritaire pour les élèves;
- Le Conseil autorise la vente d'une parcelle de terrain faisant partie d'un ancien chemin sans désignation d'une superficie de 990,7 mètres carrés, au propriétaire riverain Tommy Morin, au coût de 1\$;
- Le conseiller Michel Mc Duff est nommé représentant municipal au sein du Comité de sécurité incendie de la MRC des Sources et substitut du Directeur des incendies, en son absence;
- Afin d'assurer une protection à l'intérieur du Parc des érables, les membres du Conseil autorisent le démantèlement des deux(2) foyers, rendus désuets avec le temps;
- Le contrat de changement des filtres à la piscine municipale est octroyé à « Traitement d'eau Bois-Francis inc. » au coût de 8 206,78\$, taxes incluses;
- Le Conseil accepte la demande du Club Optimiste pour l'opération de la cantine lors d'activités (ex. : festival country ou autre) et permet la construction d'un toit permanent au-dessus de la surface servant de point de services lorsque la cantine est en opération;
- Le 9 juin dernier, la Mairesse aurait reçu une plainte de harcèlement psychologique provenant du Syndicat régional. Suite à la réception de cette plainte, une enquête a été effectuée par un comité de plaintes. Le Conseil a décidé de donner suite aux deux recommandations contenues dans ce rapport et de mandater une firme ou un consultant en gestion des ressources humaines afin d'assurer le suivi dudit dossier. Les recommandations seront transmises aux personnes concernées;
- Les membres du Conseil demandent à ce que toutes les plaintes déposées au bureau municipal leurs soient transférées;
- La MRC des Sources demande qu'une pratique incendie ait lieu pour l'immeuble situé au 600, rue Gosselin, poste de la Sûreté du Québec;
- Les membres du Conseil ont autorisé la Secrétaire-trésorière-adjointe à s'inscrire à des formations données par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Le Conseil autorise Mme Caroline Larose a consacrer trois(3) heures /semaine sur le temps de la Municipalité, soit les vendredis en après-midi puisque le bureau municipal est déjà fermé au public;
- En réponse à la demande de la Société de développement de Wotton, des démarches auprès de l'assureur de la Municipalité seront faites pour connaître les coûts reliés à une assurance pour les administrateurs;
- La demande de stage de Mlle Caresse Pinard est rejetée.

COMPTES DE TAXES 2014

- Le 3e versement des taxes 2014 viendra à **échéance le 28 juillet prochain**. Afin d'éviter que des intérêts vous soient facturés, votre paiement doit être reçu **physiquement** au bureau municipal, le ou avant le 28 juillet 2014. Notez que vous pouvez effectuer votre paiement au bureau municipal (argent, chèque ou Interac) et à toute institution financière ou par le biais du service SIPC. Prévoir quelques jours d'avance si vous effectuez votre paiement par Internet ;

SECURITE PUBLIQUE – VAGUE DE CHALEUR

Voici quelques conseils pour vous protéger lors des vagues de chaleur. Même si l'été ne semble pas toujours être là, la chaleur n'est pas encore terminée. Il y en aura d'autres !

Au cours d'une vague de chaleur :

- ☀ Buvez des boissons, particulièrement de l'eau, avant d'avoir soif ;
- ☀ Ralentez votre rythme ! Votre corps ne peut pas fonctionner normalement dans des températures élevées ;
- ☀ Tenez-vous au frais dans un endroit public, à la bibliothèque, à la piscine municipale ;
- ☀ Portez un chapeau ample bien aéré pour vous protéger la tête et le visage ou utilisez un parasol lorsque vous êtes à l'extérieur ;
- ☀ Portez des vêtements amples, légers et de couleur claire ;
- ☀ Essayez de ne pas attraper un coup de soleil. Cela diminue la capacité du corps à se refroidir ;
- ☀ Ne laissez jamais votre bébé, enfant ou animal dans un véhicule stationné ;
- ☀ Assurez-vous que les membres âgés de votre famille, vos voisins et vos amis sont à l'aise et en sécurité.



Sur ce, bon été !

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET / OU DE CONSTRUCTION

- 🔧 **À prévoir à l'avance** : Pour tous travaux de rénovation ou de construction, n'oubliez pas de demander votre permis avant le début de vos travaux en contactant l'inspectrice en bâtiments.
- 🔧 Vous pouvez rencontrer l'inspectrice Hélène Ménard sur rendez-vous, en appelant au (819)828-2112. Cette dernière est au bureau tous les mardis et vendredis entre **8h00 et 16h00**.
- 🔧 Prenez note que l'inspectrice en bâtiments sera en vacances **du 20 juillet au 2 août**. Vous pouvez cependant compléter votre demande sur le formulaire requis à cet effet, en vous présentant au bureau municipal, du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h.



RAPPEL POUR LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ- RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX SECS – TARIFICATION 2014

🔧 Un rappel pour informer les résidents de la Municipalité de Wotton que vous pouvez disposer de vos matériaux secs, en les déposant dans le conteneur loué à cet effet, à l'intérieur du Parc industriel. Vous devrez cependant défrayer le coût établi pour disposer des vos matériaux. Tout genre de matériaux « secs » peut être déposés dans ce conteneur, ex.(matériaux de construction, bardeaux d'asphalte, meubles, etc.). Pour plus d'informations, appelez au bureau municipal au 819-828-2112.

🔧 **Avant d'aller déposer vos matériaux secs à l'intérieur du conteneur**, vous devrez déboursier au bureau municipal, le tarif établi selon les dimensions de votre remorque.



ENTREPOSAGE DE BALLES RONDES

- ❖ **Avis à tous les agriculteurs** en ce qui a trait à l'entreposage de balles rondes, le Règlement de zonage, numéro 50-99, Article 25 c) stipule que « L'entreposage extérieur de balles de foin est permis pourvu que cet entreposage se fasse au-delà d'une marge de recul de **20m (65,6 pi)** de toute emprise de chemin ou de rue ainsi que de toutes autres lignes de lots délimitant le terrain ». Vous pouvez retrouver ce règlement sur le site de la Municipalité de Wotton, règlements d'urbanisme, règlement de zonage 50-99.

VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

- ✓ La Municipalité de Wotton met en vente les équipements municipaux suivants : vieux ponceaux de différentes grandeurs, rouleaux de broche carrée, équipements à neige, boîte de gravier, remorque PoP et brancart. Vous trouverez, ci-joint, la liste des objets à être vendus et le montant de départ si nécessaire. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur soumission, en personne ou par la poste, au bureau municipal, sur une enveloppe clairement identifier «Vente de biens municipaux», au plus tard le **4 août 2014, avant 11h00, au bureau municipal**. N'oubliez pas d'identifier les objets que vous voulez achetés par les lettres qui les déterminent.

DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

Vous trouverez, ci-joint, deux(2) demandes de dérogation mineure identifiées comme-ci : **2013-10-0002 et 2014-07-0001**. Toute personne intéressée à se faire entendre sur l'une ou l'autre de ces demandes pourra le faire lors de la séance régulière du 4 août 2014.

DANGER D'INCENDIE – SOPFEU

En période estivale, le temps chaud qui s'installe et le manque de pluie ont pour effet d'élever le risque d'incendie. Soyez prudents! Avant de faire un feu, vous devez obtenir une permission du service d'incendie et surtout respecter les consignes de la SOPFEU (**principalement lors d'interdiction totale ou partielle**). Les consignes de la SOPFEU se retrouvent sur le site de la Municipalité au www.wotton.ca. Pour votre demande de permis de brûlage, faites le 911.



RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL



- ✓ Nous recevons **régulièrement des plaintes** de gens qui ont trouvé des chiens en liberté...

- ✓ **Tous les propriétaires de chiens** doivent attacher la médaille remise par la Municipalité de Wotton, au collier de leur animal. Si vous avez perdu cette médaille, vous pouvez vous en procurer une autre au Bureau municipal. Dans le cas où votre chien quitterait votre propriété, il sera plus facile de l'identifier et de vous le rapporter afin d'éviter des frais de fourrière.

Règlement 143-14 article 47 stipule que : « Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. Hors ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien. »

Merci de votre collaboration !

VENTE DE GARAGE

- Un rappel concernant les ventes de garage. Vous devez vous procurer votre permis à cette fin, au coût de 25\$. Ce permis est d'une durée de deux (2) jours à raison d'une seule fois par année par immeuble.

TONTE DES PELOUSES

- Dans le but de garder les rues du village propres, lorsque vous procédez à la tonte de votre pelouse, nous vous demandons de ramasser l'herbe laissée sur le bord de la route ou sur le trottoir. Merci à l'avance de votre collaboration.



FESTIVAL COUNTRY – 10^e ÉDITION

Les activités de la 10^e édition du « Festival Country », débuteront mercredi le 23 juillet 2014. Nous souhaitons aux organisateurs Carmen, Jean et Anne-France Richard de même qu'à tous les bénévoles qui travaillent ensemble pour faire un succès de cette activité, que cette 10^e Édition soit marquante dans l'histoire du « Festival country de Wotton ». Vous pouvez retrouver les activités sur le site : www.festivalcountrywotton.ca

PISCINE MUNICIPALE

- Prenez note que **durant les activités du festival**, la piscine est ouverte gratuitement aux baigneurs à compter de 15h, les mercredi et jeudi et, à compter de 13h, le vendredi.
- Notez qu'exceptionnellement, le **vendredi 8 août** sera fermée cependant, elle sera ouverte samedi le **16 août** à compter de **13h** en remplacement de cette journée.



BONNES VACANCES À TOUS ET JOYEUX FESTIVAL COUNTRY!

Carole Vaillancourt
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE WOTTON

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

NUMÉRO 2013-10-0002

Aux contribuables de la Municipalité ci-dessus mentionnée;

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'il y aura une séance du Conseil le 4 août 2014, à 19h30, à la salle du Conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La dérogation mineure **2013-10-0002** est à l'effet de réduire les marges arrière et latérales prescrites par le règlement de zonage numéro 50-99, de 6 mètres à 3,83 mètres pour une des marges latérales et de 6 mètres à 5,81 mètres pour la marge arrière, dans le but de régulariser la situation touchant l'immeuble situé au 4, 1^{ère} avenue, Domaine Boutin, Wotton. L'immeuble concerné par cette demande est situé dans la zone V-5, selon de règlement de zonage en vigueur.

QUE toute personne intéressée peut, lors de cette séance, se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande.

Donné à Wotton, ce 21 juillet 2014.
(Signé)Carole Vaillancourt
Directrice générale-secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE WOTTON

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

NUMÉRO 2014-07-0001

Aux contribuables de la Municipalité ci-dessus mentionnée;

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'il y aura une séance du Conseil le 4 août 2014, à 19h30, à la salle du Conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La dérogation mineure **2014-07-0001** est à l'effet de réduire la marge avant prescrite par le règlement de zonage numéro 50-99, qui est de 30 mètres sur une route numérotée à 18,82 mètres pour la marge avant, dans le but de permettre la construction d'une résidence sur une partie du lot 1173-1 et 1173-2, du rang 11, du cadastre du canton de Tingwick. L'immeuble concerné par cette demande est situé dans la zone R-1, selon de règlement de zonage en vigueur.

QUE toute personne intéressée peut, lors de cette séance, se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande.

Donné à Wotton, ce 21 juillet 2014.
(Signé)Carole Vaillancourt
Directrice générale-secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE WOTTON

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

La Municipalité de Wotton veut se départir des biens suivants, les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur soumission physiquement au bureau municipal, le ou avant le **4 août 2014, onze (11h00)**, heure locale, dans une enveloppe scellée et clairement identifier « Vente de biens municipaux », au 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton (Québec) JOA 1N0.

Vous devrez identifier les objets choisis tel qu'identifier selon leur lettre donnée (ex : A, B, C, etc.) et indiquer clairement le montant que vous allouez pour cet achat.

Description des biens à être vendus :

<u>LETTRÉ</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>QUANTITÉ</u>
A	Ponceaux de ciment 12 po	38
B	Ponceaux de ciment 12 po	34
C	Ponceaux de ciment 12 po + 2 de 18 po	48
D	Ponceaux de ciment 24 po	19
E	Ponceaux de ciment 30 po + 2 de 36 po	8
F	Ponceau d'acier 6 pi de grosseur x 20 pi de long	1
G	Rouleaux de broche carrée	5
H	Aile de côté pour neige, de 11 pieds	1
I	Charrue à neige de 11 pieds	1
J	Boite à gravier 4 saisons, Everest 11 pieds	1
K	Remorque « POP » avec dompeuse 13 pieds Prix de départ demandé 2 500\$	1
L	Brancard pour enlever boîte avec chain-bloc	1

Donné à Wotton, ce 9 juillet 2014

(Signé) Michel Raiche, Chef d'équipe